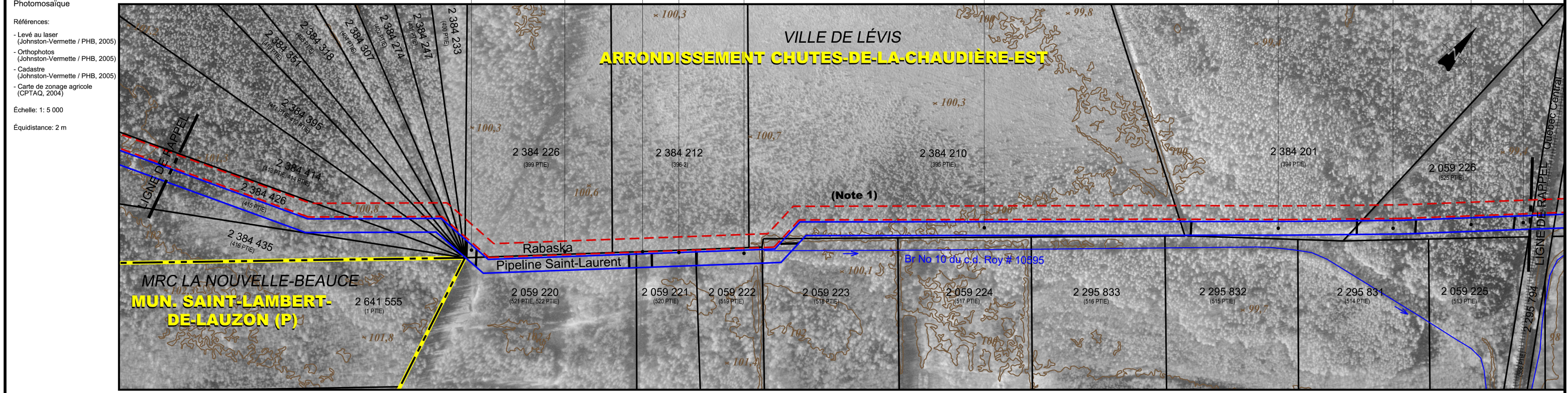


Pédologie (cartes)	Terrains marécageux	Loam sableux Beauvillage	Sable loameux St-Jude + sable fin St-Samuel
Pédologie (sondages)			
Potentiel agricole	0	4 <sup>M</sup>	4 <sup>F</sup>
Potentiel forestier	6 <sup>Epn</sup> w Mel	4 <sup>Sab</sup> w Err	
Utilisation du sol	5. DS A III	5. MeMe B3 30-50 A IV	5. CT A IV
1. État du drainage actuel	5. EoR C4 10 A IV	5. REo B3 Jin A IV	5. MeMe A3 50 A IV
2. Couverture végétale			5. MeMe B3 50 A III
3. Rendement des cultures			5. Eo D3 50 A III
4. Pente du terrain			5. SMe B3 50 A III
5. Strate forestière			5. Eo D4 30 A IV



No de droit de passage	
Chainage	9+535 9+500 9+000 8+500 8+000 7+699
Éléments particuliers	Secteur ou l'inventaire n'a pas été effectué (Note 2)   Sentier   Sentier   Campement au sud de l'emprise   Cours d'eau à la limite nord de l'emprise   Br. No 10 du c.d. Roy # 10595 (Voir fiche # 9A)   Br. No 10 du c.d. Roy # 10595 (Voir fiche # 9A)   Chemin forestier   Chemin forestier   Sentier   Chemin forestier et cours d'eau à la limite sud de l'emprise
Fossé (profondeur)	1.0   1.0   0.4   1.0   1.0   1.2   1.3   1.3
Couverture minimale	Particulier: Fossé / cours d'eau verbalisé / autres cours d'eau (0.9)   Drainage souterrain (0.9)   Général: 0.9
Soil arable à protéger	Non
Clôtures et chemins	
Zones boisées	
Contrôle d'érosion	
Potentiel archéologique	

**LÉGENDE PHOTOMOSAÏQUE**

- Cours d'eau
- Zone non agricole (zone blanche)
- Emprise projetée (localisation approx.)
- ZONE À POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE**
  - H Historique
  - P Préhistorique

**MESURES D'ATTÉNUATION / COUVERTURE MINIMALE**

- Cours d'eau verbalisé p/r au fond existant
- Cours d'eau verbalisé (fond réglementé non disponible)
- Autres cours d'eau
- Fossé p/r au fond existant
- Futur drain agricole souterrain p/r au terrain naturel
- Fossé futur (agricole et forestier) p/r au terrain naturel
- Secteur drainé souterrainement
- CONTRÔLE D'ÉROSION**
- Zone de contrôle d'érosion

**CLÔTURE ET CHEMIN**

- Clôture temporaire à installer
- Chemin à maintenir
- ZONES BOISÉES**
- Endroit où il y a restriction au déboisement
- Reboisement prévu
- SECTION DE COURS D'EAU RÉGLEMENTÉ**
- Section actuelle
- Section projetée

**NOTES**

1- TRONÇON COMMUN PIPELINE SAINT-LAURENT / RABASKA  
Des modifications à la localisation des emprises pourraient être nécessaires si l'un ou l'autre des projets ne se réalise pas. La localisation tiendra compte également du premier projet à se réaliser. En milieu boisé, le déboisement minimum pour le premier projet à se réaliser sera de 23 mètres.

2- Les informations indiquées pour les secteurs non inventoriés proviennent de documents existants ou des rapports d'entrevue avec les propriétaires. Certaines mesures d'atténuation ont été élaborées à partir de ces informations. Il se peut que des mesures d'atténuation supplémentaires s'ajoutent lorsque l'inventaire sera réalisé.

Projet: **PIPELINE SAINT-LAURENT**

Titre: **Inventaire du milieu/ Mesures spécifiques d'atténuation**

Préparé par: Pierre-Yves Michon, ing. f. | Dessiné par: Patrick Gravel, dess. | Vérifié par: Claude Veilleux, ing. & agr.

Fichier: 3325f100.dwg | Projet: 3325-2 | Feuillelet no: 9 de 138

Date: Mai 2006 | Echelle: 1:5 000

Logos: Pipeline Saint-Laurent, UDA Groupe Conseil UDA inc. Agriculture, foresterie et environnement